

Horaire de la relâche 2019



Lundi 4 mars (Aréna Régional)

Horaire des pratiques de spectacle

Mardi 5 mars (Aréna Régional)

8h00 à 8h55 : Groupe 1

8h55 à 9h50 : Groupe 2

9h50 à 10h00 : Glace (si nécessaire)

10h00 à 11h00 : Groupe 3

11h00 à 12h00 : Groupe 4

Mercredi 6 mars (Aréna Régional)

Horaire des pratiques de spectacle

Jeudi 7 mars (Centre Sportif St-Antoine*)

8h00 à 8h55 : Groupe 4

8h55 à 9h50 : Groupe 3

9h50 à 10h00 : Glace (si nécessaire)

10h00 à 11h00 : Groupe 2

11h00 à 12h00 : Groupe 1

Vendredi 8 mars (Aréna Régional)

13h00 à 13h55 : Groupe 4

13h55 à 14h50 : Groupe 3

14h50 à 15h00 : Glace (si nécessaire)

15h00 à 16h00 : Groupe 2

16h00 à 17h00 : Groupe 1

Samedi 9 mars (Aréna Régional)

Horaire des pratiques de spectacle

Dimanche 10 mars (Aréna Régional)

Horaire des pratiques de spectacle

**Les pratiques
du matin sont
annulées du 4
au 7 mars
inclusivement**

Les groupes sont à titre indicatifs, par contre un maximum de 24 patineurs doivent être sur la glace en même temps et la priorité reste aux patineurs du groupe prévu à cette heure.

Ces heures sont ouvertes aux patineurs des groupes 1,2,3 et 4. Un patineur du groupe Patinage Plus peut patiner s'il est accompagné en tout temps d'un entraîneur dans les heures des groupes 1 et 2 (cours privés seulement, ratio un à un).

Il est à noter qu'il est obligatoire qu'un entraîneur professionnel ou un membre du C.A. avec un cours de secourisme valide soit présent pour assurer la surveillance et la sécurité des patineurs, et ce en tout temps.

**Notez qu'au Centre sportif St-Antoine seulement un fil auxiliaire disponible pour la musique*